



HAL
open science

La perte des quantités vocaliques dans le français de référence 1680-1914

Philippe Caron

► **To cite this version:**

Philippe Caron. La perte des quantités vocaliques dans le français de référence 1680-1914. 4e Congrès Mondial de Linguistique Française , Institut de Linguistique française, Jul 2014, Berlin, Allemagne. pp.177-191, 10.1051/shsconf/20140801034 . halshs-01370437

HAL Id: halshs-01370437

<https://shs.hal.science/halshs-01370437v1>

Submitted on 9 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La perte des quantités vocaliques dans le français de référence 1680-1914 un problème de dialectologie urbaine?

Caron, Philippe

Équipe d'accueil FORELL
Université de Poitiers
Philippe.Caron@univ-poitiers.fr

Dans le cadre de la sociolinguistique historique, la question du changement linguistique dans les langues naturelles est actuellement très largement fécondée par une approche dont les prémisses remontent à W. Labov dans les années 60 du vingtième siècle, celle des dialectes en contact. Britain (2010 : 209) résume ce qui est devenu une sorte de doxa :

Trudgill, for example, places post-adolescent linguistic accommodation at the root of changes that lead to koineization in contexts of dialect contact (...). It is argued that, in contexts of dialect contact, linguistic accommodation to speakers of other varieties becomes routine, and the variants that emerge as a result of accommodatory behaviour gradually stabilize and become more durable characteristics of that person's linguistic repertoire.

Les grandes cités d'immigration sont notamment un creuset où se voit à grande échelle ce type d'évolution. C'est ainsi, par exemple, que Lodge envisage l'émergence du français à Paris à partir du XII^e siècle : s'appuyant sur la croissance démographique rapide de la cité au cours du siècle (Lodge 2004 : 39-43), il postule que le peuplement ne peut pas être venu seulement du renouvellement des générations mais d'un apport considérable de population venu surtout d'un grand bassin parisien, ce qu'il appelle l'"hinterland" de Paris. Comme dans les grandes cités d'immigration contemporaines, Lodge pose l'existence d'un brassage dialectal dans lequel des procédures d'accommodation et de niveaulement produisent à terme une sorte de variété mitoyenne, variété dont ensuite la monarchie s'emparera pour en faire un outil de pouvoir et de prestige. Il ne s'avance pas sur ce terrain heuristique sans précaution (Lodge 2004 : 53) :

The earliest phases of new languages are always the least well documented and Parisian French in the medieval period is no exception. Given the dearth of contemporary evidence, our attempts at historical reconstruction are fated to remain speculation.

En prenant appui toutefois sur la réconfortante constatation de Labov que "the close examination of the present shows that much of the past is still with us" (Labov 1994 : 27) et sur les travaux de Claire Fondet (Fondet 1995), il examine les *Atlas linguistiques de la France* de Gilliéron et Edmond et montre, à partir de certaines cartes (Lodge 2004 : 59-68), que le microcosme dialectologique parisien présente, à côté de traits communs à tout le grand bassin parisien, des traits phonétiques spécifiques qu'il partage tantôt avec des dialectes de l'ouest, de l'est, du nord ou du sud. Il retient alors quatre isoglosses emblématiques qui prennent alternativement Paris dans une de leurs poches, et en les superposant, il obtient ce qui suit : "If we superimpose these four isoglosses, we produce a box around the Paris region". Cette boîte indique que le français de référence partage certains traits distinctifs de provenance géographique diverse (Lodge

2004 : 70) : "In other words, the city has been the locus of dialect-mixing, making its speech a 'koiné' of some sort."

Dans ce cadre théorique mais sur une période ultérieure, je voudrais reprendre un aspect particulier du changement linguistique dont le français contemporain est l'héritier : la perte des allongements vocaliques de type phonologique. Cette perte poursuit et accentue, dans le français de référence, une tendance à la neutralisation des marques flexionnelles parmi les plus engagées dans le discours, à savoir le genre et le nombre¹.

1 Position du problème à l'Âge Classique

Au XVII^e siècle, et très avant dans le XVIII^e siècle jusqu'à Féraud (Féraud 1787-1788) compris, les grammairiens présentent majoritairement le système vocalique de la langue française dans sa variante de référence comme un système dans lequel la quantité vocalique est fonctionnelle sur toutes les voyelles orales sauf le schwa. Ce système, qui se caractérise notamment par des allongements phonologiques sur la flexion féminine et sur le masculin pluriel, diffère plus ou moins des variétés régionales selon le schéma présenté par Morin au CMLF de 2008 (Morin 2008 : 115) :

	NĀ TŪ M, FĪ NĪ TŪ M, CŌ (N)SŪ TŪ M	NĀ TŌ S, FĪ NĪ TŌ S, CŌ (N)SŪ TŌ S	- ĭ TTŌ S, -ŏ TTŌ S	°MĪ SŪ M, RĔ CLŪ SŪ M	NĀ SŪ M	NĀ TA(S), FĪ NĪ TA(S), CŌ (N)SŪ TA(S)
	né, fini,cousu	Nés, finis, cousus	sifflets, sots	mis, reclus	nez	née(s), finie(s), cousue(s)
classique	[e, i, y]	[e: , i: , y:] - [ε : , o:]				
Nord-Ouest	[e, i, y]	[e: , i: , y:] - [ε : , o:]				
Est	[e, i, y] - [ɔ /a/oe]	[e: , i: , y:]				
Nord-Est	[e, i, u/y] - [ε , ɔ]	[e: ̣, i: ̣, ụ/ụ̄/ỵ/y: ̣]				

dont voici la légende :

Tableau 1. Schéma général d'évolution des marques de flexion -s et -e

Les timbres vocaliques indiqués ici sont simplement indicatifs et illustrent des grandes classes de sons dont les valeurs précises peuvent être relativement différentes dans différents dialectes et qui ont beaucoup évolué dans le temps. Pour les parlers de l'Est, [ɔ /a/oe] note les reflets de [e] et [o] romans dans [-etos] < -ĭ TTŌ S et [-otos] < -ŏ TTŌ S. Les reflets de -Ā SŪ M (terminaison rare en dehors de NĀ SŪ M, RĀ SŪ M) sont peu représentés dans le lexique et mal documentés dans les documents examinés ; leur classement est ici tout sauf définitif.

On voit dans ce schéma que certains dialectes offrent plus ou moins d'homophonie entre des formes que le schéma classique distingue nettement par la quantité. Morin ajoute, pour commenter la provenance des oppositions de longueur dans la variété de référence:

Le schéma classique, normalement admis pour la langue standard, apparaît particulièrement simple. Les voyelles toniques y résulteraient d'un allongement compensatoire dû à l'affaiblissement d'un *s* final pour le masculin pluriel et de la fusion avec un *chva* posttonique pour le féminin. L'évolution comparée des autres parlers montre qu'on doit probablement distinguer deux étapes pour la perte du *-s* final. Une ancienne, en sandhi devant un mot commençant par une consonne, avec allongement compensatoire de la voyelle précédente, et une plus récente, à la pause, n'ayant pas eu d'effet sur la durée de cette voyelle.

Je renvoie à cet article pour la discussion fine des causes qui tient compte de ces deux étapes (Morin 2008 : 117). Dans la langue savante, en effet, la flexion en *-s* est encore audible à la fin du XVI^e siècle à la pause.

Morin et Dagenais (1988 : 157) indiquent que la très grande majorité des grammairiens du XVII^e et XVIII^e siècles qui en parlent sont unanimes sur cette propriété :

Au XVII^e siècle, la plupart des descriptions explicites décrivent une norme où l'opposition de longueur est phonologique pour l'ensemble des voyelles : Poisson (1609), Simon (1609), Maupas (1618), Chiflet (1659), Blegny (1667), Mauconduit (1669), Hindret (1687), Milleran (1694), de la Touche (1696), Renaud (1697). (...)

à l'exception notable du picard Lartigaut.

Jean Hindret, par exemple (Hindret 1687 : 133-134), présente un tableau comportant 23 paires minimales que le trait de quantité permet de différencier. Voici un exemple pour chaque timbre, à l'exception du /e/ mi-fermé, non exemplifié :

<i>Hâte.</i>	<i>Halle</i> , place à tenir le marché.
<i>Bèlement</i> de brebis.	<i>Bellement.</i>
<i>Coste.</i>	<i>Cote</i> , terme de pratique.
<i>Isle.</i>	<i>Il est.</i>
Nous <i>fîmes.</i>	<i>Il fume</i>
Le <i>Cours.</i>	La <i>Cour.</i>
<i>Ieûne</i> , abstinence de manger.	<i>Ieune</i> , peu âgé.

Il est à cet égard formel, traitant de faute majeure une erreur de quantité qui perturbe notamment deux catégories flexionnelles extrêmement fréquentes, le genre et le nombre. Et ceci au chapitre des fautes que l'on fait aussi bien "à la Cour qu'à la Ville" sur les mots oxytons :

Il y en a d'autres qui prononcent les dernières syllabes des mots terminés en *r*, *rd* en *rt* d'une manière longue & traînée, & comme si ces mots étoient au pluriel, & qui disent, *l'Empereurs, ma sœurs, un canards, ma parts, il est morts*, pour dire *l'Empereur, ma sœur, un canar, ma part, il est mort* ; ou qui prononçant les *r* finales, comme si elles étoient suivies d'un *e*, font entendre bien souvent un mot féminin pour un masculin, comme *un homme fiere, un chapeau noire, du vin pure*, pour dire *un homme fier, un chapeau noir, du vin pur*. Outre que cette prononciation est contraire au bel usage, elle est aussi contre les règles de la Grammaire, puisque joignant un singulier avec un pluriel ou un adjectif féminin avec un substantif masculin, elle fait une faute aussi lourde, que si on disoit *mon chevaux*, pour *mon cheval*, ou *un chapeau grise* pour *un chapeau gris*; (...)²

Vient ensuite le défaut inverse qu'on rencontre chez les provinciaux (sans plus de précision) sur les paroxytons :

D'autres, qui font breves toutes les penultimes syllabes des mots terminez en *re* ou en *res*, au lieu de les faire longues, & qui mangeant par cette fausse prononciation l'e final de ces mots, les racourcissent d'une syllabe, de sorte que pour dire *S. Lazare, une coëfe claire, mon pere, ma mere, les lumieres, navire, instruire, aurore, encore, une chambre obscure, la nature, une robe noire*, ils disent *S. Lazar, une coëfe clair, mon pér, ma mèt, des lumier, navir, instruir, auror, encor, une chambre obscur, la natur, une robe noir*, & quantité d'autres manieres de prononcer (...) ³

La liste des auteurs pour le XVIII^e siècle, dans l'article de Morin et Dagenais cité ci-dessus, reste aussi longue:

Régnier-Desmarais (1706), Vaudelin (1713), d'Olivet (1736), Le Roy (1747), Harduin (1757), Féraud (1768), Demandre (1769), Domergue (1778), Montmignon (1785), Boulliette (1788) et de Wailly (1799).

On peut donc, sans risque excessif de se tromper, affirmer que le système des quantités est clairement reconnu et prôné dans les variantes de référence du français jusqu'à la Révolution française.

Il faut maintenant se pencher sur la représentativité effective de cette norme dans l'usage. Or le tableau est étrange si l'on en juge par les remarqueurs et grammairiens du temps. Dans la conversation, la confusion semble largement répandue. Selon Renaud (1697 : 572):

C'est ... l'écueil non seulement des Etrangers, mais encore de la plûpart des Provinciaux & sur tout des Picards & des Gascons, qui prononcent brèves la plûpart des syllabes qu'on doit faire longues...

Andry (1689 : 469) est plus précis que lui et l'on peut se demander s'il n'en est pas la source raccourcie:

La prononciation des syllabes breves & des syllabes longues, est l'écueil non seulement des Etrangers, mais de la plûpart des Provinciaux, & particulièrement des Normands, des Picards, des Lyonnais, des Gascons, & des Provençaux qui s'y m'éprennent <sic> à tous momens.

Hindret (1687 : 135) est aussi sceptique sur le rendement effectif de ces oppositions dans la conversation et il donne une liste un peu différente qui élargit encore le spectre des divergences, "les Parisiens prononçant ordinairement Longues les dernieres Syllabes qui sont Breves, & les Normans, les Bretons, les Angevins, & tous les Habitans des villes situées le long de la Loire prononçant longues les penultimes Syllabes qui sont Breves". On ne sait plus, à vrai dire, qui effectue ces oppositions à bon escient puisqu' une bonne partie du grand Bassin Parisien, mais aussi les méridionaux y manquent, même si c'est différemment. Et Hindret de mettre un soin scrupuleux à démêler les règles et les exceptions pour la juste articulation des oppositions de longueur, qu'elles soient ou non phonologiques.

Jusque là, on pourrait n'y voir qu'exagération normative de grammairien chagrin. Après tout les remarqueurs et les orthoépistes ont une visée corrective et l'on pourrait faire l'hypothèse que cette préoccupation fausse l'appréciation quantitative et qualitative qu'ils ont du phénomène en ne voyant l'usage que sous son aspect déviant. Toutefois d'Olivet, dans la Préface de 1767 à ses *Remarques sur la langue française*, lesquelles contiennent d'abord la réédition de sa *Prosodie française*, rappelle que dans les années 30 du siècle et même chez les lettrés (il cite La Motte, né à Paris d'un père chapelier) il y en avait qui soutenaient "que l'harmonie dans le discours n'étoit qu'une chimere" (1771 : 4). L'illustre secrétaire de l'Académie, qui milite pour son maintien, ajoute quand même qu'à la différence du latin la prosodie du français "ne sera qu'une délicatesse, qu'une beauté accessoire, soit dans notre prononciation, soit dans nos écrits" (1738 : 19). Le mot "accessoire" fait beaucoup réfléchir quand on sait que ce texte fut écrit probablement entre 1731, date de la mort d'Houdar de la Motte, et 1738, date de sa parution. Il faut alors se demander si entre Hindret et d'Olivet quelque chose a à ce point évolué dans le système. Or c'est le même d'Olivet qui participe aux éditions de 1740 et 1762 du dictionnaire de l'Académie française, éditions dans lesquelles les accents circonflexes se généralisent comme indication suscrite de quantité. Ne serait-ce plus que le rappel d'une survivance? A cette question lui-même répond (1738 : 21-23) en disant

que le rôle de son ouvrage, sa *Prosodie française*, vise à "fixer la prosodie" qui se perd. Et d'ajouter qu'il en impute la cause à l'orthographe du temps qui efface les indications de longueur.

On peut douter qu'une orthographe (et on sait qu'il existait des familles d'orthographe à cette époque) soit à l'origine d'une désaffectation. On aurait plutôt tendance à penser que c'est l'inverse, à savoir qu'un bouleversement est en cours qui commence à rendre les notations écrites de longueur caduques. D'où une réaction du premier personnage de l'Académie, réaction qui se présente en deux volets : d'une part la disparition de beaucoup de lettres adscrites est compensée dans les éditions de 1740 et 1762 par un appareil de diacritiques suscrits qui notent des timbres et des longueurs. D'autre part un ouvrage complémentaire, sa *Prosodie française*, qui vise à fixer un édifice qu'à tort ou à raison il commence à sentir branler de tous côtés.

D'Olivet était-il un observateur impartial ou un barbon atrabilaire? Jean-François Féraud, qui a correspondu avec lui, complète le tableau d'une façon assez précise dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787: Préface non paginée). La remarque qui suit n'est pas dans la préface du *Dictionnaire Grammatical de la langue française*, le premier état partiel de 1761 ni dans la réédition de 1768 :

Dans les règles que nous donons d'après l'illustre Abbé d'OLIVET, nous ne considérons que la Prononciation soutenue, sans toucher aux licences de la conversation. Cet avis est nécessaire à ceux, qui ne connaissent leur Langue que par le Langage des Sociétés polies, qu'ils fréquentent, et dans lesquelles ils ne retrouvent pas cette exactitude gramaticale, qui y paraîtrait un pédantisme.

Féraud est provincial, son français de Marseille est un français sans quantités et c'est pour cette raison que, consacrant la variété de prestige, il insiste tant sur les longueurs aussi bien dans ses articles de prosodie (le plus souvent littéralement empruntés à la *Prosodie* de l'abbé d'Olivet) que dans sa transcription figurée et dans les remarques accessoires qui l'accompagnent. Mais l'observation ci-dessus, si elle est fidèle à la réalité du temps, semble bien nous dire que le système des quantités ne persiste plus dans la norme, en cette deuxième moitié du XVIII^e siècle, que dans la parole publique. La conversation spontanée, même "polie", s'en exonère et, chose étonnante, notre grammairien avoue qu'un tel scrupule serait mal vu, reléguant le locuteur dans la catégorie honnie des pédants, régents de collèges et autres individus trop peu introduits parmi les honnêtes gens pour subtiliser leur langue. Quelque chose semble donc avoir bougé en l'espace de quelques décennies, si l'on peut en juger d'après les témoignages ici récoltés. Il y a une sorte d'ascension des quantités vocaliques vers la diction haute au cours du XVIII^e siècle. On prendra la mesure de ce contraste si on revient un instant à Hindret (1696 : 564-565) :

Philinte. Une des plus importantes remarques qu'il y ait à faire dans notre Prononciation, c'est la mesure des Syllabes longues & brèves : Car il n'y a rien qui sente tant son homme grossier & mal élevé, que de lui entendre prononcer une syllabe longue pour une brève : Et il n'y a rien qui paroisse plus ridicule & plus badin, que d'entendre prononcer une syllabe brève pour une longue.

et à d'Olivet (1736 : 99-100)

Toutes les syllabes paroissent brèves dans la conversation. Cependant, si l'oreille se rend attentive, elle sent que la Prosodie est observée par les personnes qui parlent bien. (...)

Plus la prononciation est lente, plus la Prosodie devient sensible. On lit plus lentement qu'on ne parle ; ainsi la Prosodie doit être plus marquée dans la lecture. Mais elle l'est bien plus encore au Barreau, dans la Chaire, & sur le Théâtre.

Dans un cas comme dans l'autre, la conversation reste un lieu où la quantité se déploie. Voyons maintenant comment, depuis Féraud jusqu'au début du vingtième siècle, ce secteur évolue.

2 Le premier dix-neuvième siècle

Morin et Dagenais signalent encore dans leur article une série importante d'auteurs qui décrivent le français avec des oppositions de longueur, mais sans préciser si ceux-ci évoquent des registres spécifiques. Ainsi Dubroca, qu'ils incluent dans leur liste, semble bien adhérer à la position de Féraud, au moins implicitement. Dans ses *Leçons élémentaires de diction* (1827 : 150), il évoque la quantité des finales féminines en *-ée*, *-ie* et *-ue*:

Les inconvénients qui résultent d'une fausse prononciation, sous ce rapport, peuvent intéresser le sens même des idées ; il est des cas, en effet, et ils sont très fréquents, où l'on ne saurait à quoi s'en tenir dans une lecture publique, si on ne faisait pas sentir la valeur de ces finales. C'est le seul moyen que nous ayions de les distinguer des voyelles masculines en *é*, en *i*, en *ou* et en *u*, avec lesquelles une fausse prononciation ne les confond que trop souvent.

Il faut toujours prendre chaque témoignage avec la plus grande circonspection : celui-ci est placé dans un ouvrage didactique destiné à la diction, donc à la prononciation soutenue. Ce qui vaut pour la lecture publique devrait valoir plus encore, si l'on suit Féraud, pour l'oraison et le théâtre, mais qu'en est-il de la conversation?

Une génération après Dubroca environ, le portrait continue à se dessiner chez Féline (1851 : 26), qui va plus loin encore que ses précécesseurs puisqu'il ne reconnaît presque que des longueurs rhétoriques. Cette déclaration est insérée dans un passage où il annonce qu'il s'est adjoint plusieurs spécialistes pour élaborer son alphabet phonétique:

Dans certaines langues, dans l'anglais, par exemple, il y a des voyelles spécialement longues et d'autres brèves. Cette différence est telle, qu'elle constitue des sons vraiment différents, qui exigent des signes distincts. Dans d'autres langues encore, le temps est si exactement déterminé, qu'il peut être indiqué; mais cela n'existe pas pour le français. Si nous avons des voyelles longues, la durée de leur son, dans les mots qui les reçoivent, est toujours variable; Elle se mesure sur l'expression et le sentiment, elle augmente avec l'emphase et l'on ne sait établir une règle à cet égard.

Elle aboutit à une position tranchée qu'il formule en ces termes :

Sur les six éléments de la parole, deux seulement, les sons et les articulations, entrent dans la constitution invariable des mots que l'écriture a pour objet de représenter.

Si son alphabet phonétique utilise l'accent circonflexe, c'est pour indiquer une différence de timbre, non de longueur, à preuve le passage suivant (Féline 1851 : 17):

Les voyelles graves *â*, *ê*, dans nombre de mots où elles sont brèves, ne se distinguent pas bien des voyelles aiguës *a*, *e* ; cela provient principalement de la brièveté du son.

Certes, il mentionne tout de même encore des oppositions de longueur en parlant de la lettre *e* :

Quand il se trouve à la suite d'une autre voyelle, il ne se prononce pas ; il a pour effet seulement de rendre cette voyelle longue, et l'on ne fait sentir cette augmentation de temps que dans le langage soutenu et dans la prononciation des vers pour les rimes féminines.

Mais nous sommes de nouveau renvoyés à la diction haute. Ce parcours, beaucoup trop cursif, trace une direction qui n'empêche pas la coexistence de systèmes parallèles plus conformes à la norme classique. Mais on voit bien, avec les témoignages suivants, que ce dialecte a le vent en poupe.

3 Vers l'archaïsme et le régionalisme

Littré (1872 : XV) saute encore une étape dans la préface de son dictionnaire, avec une formulation qui indique un changement largement en cours dans les oppositions de nombre:

L'ancien usage allongeait les pluriels des noms terminés par une consonne : le chat, les châ, le sot, les sô, etc. Cela s'efface beaucoup, et la prononciation conforme de plus en plus le pluriel au singulier ; c'est une nuance qui se perd.

Même son de cloche à l'article LONG:

D'OLIVET, *Prosod. franç. art. 4, récap.*: Toute syllabe masculine, qu'elle soit brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel (Ce que dit ici d'Olivet est la règle de son temps et des temps précédents : le chat, les châ, le sot, les sô, etc. ; cette règle tombe beaucoup en désuétude, à tort du reste, car elle différenciait le singulier du pluriel dans beaucoup de mots).

En revanche il ne fait aucune distinction entre la conversation et la diction soutenue. Il faut donc aller chercher un peu plus de précision chez des spécialistes comme Michaelis et Passy (1897 : 316), au chapitre des "divergences omises" dans leur ouvrage :

2°. Allongement d'une voyelle finale autrefois suivie de *ə*

Vi: ou vij, ide: ou ideï, bu: ou buw (boue)

Pour **vi, ide, bu**

[Archaïsme : Belgique, Suisse.]

3° Différence de durée entre les adjectifs masculins et féminins :

yn fo:z sa:l; yn dekuvɛrt yti:l, oɛn ɔbʒɛ sal; oɛ li:vr ytil.

[Distinction observée chez M^{elles} A. et Ch. Halter]⁵

On franchit ici de nouveau un cap: il ne s'agit plus seulement de désuétude dans le dialecte de référence, mais de régionalisme. Une grande dizaine d'années après, le phonéticien Rousselot (1911-1914 : 82-84) renchérit :

Quoi qu'on en puisse dire, quelles que soient les prétentions de plusieurs villes de France, une seule est le berceau du français : c'est Paris. L'influence de Paris n'est donc pas usurpée ; et c'est à sa langue qu'il faut se conformer. [...] Bien que la langue de Paris soit proprement la langue française, cependant il y a des façons de parler provinciales qui ne sont pas à rejeter, surtout dans les provinces où elles sont en usage. Ce sont celles qui représentent des étapes antérieures de la langue. Par exemple je ne blâmerais pas plus la conservation de l' *l* mouillée que celle de l'*r* linguale, ni l'*h* aspirée, ni la distinction des pluriels et des singuliers, des féminins et des masculins dans les cas où l'unification s'est faite à Paris. Pourquoi précipiter la mort de formes qui subsistent encore sur une partie du domaine? Je dis cela pour nous. Aux étrangers, je ne le conseillerais pas. Qu'ils se conforment à l'usage actuel universellement reconnu bon.

Le paysage est donc presque inversé par rapport au XVII^e siècle : la norme ne comporte plus de longueurs, et c'est plutôt dans les provinces qu'il en resterait des traces. Mais évidemment tous les usages sont loin de correspondre à ce nouvel ordre de la langue et Rousselot le signale :

La loi du nombre est encore très vivante dans le français régional de l'ouest. Et l'on peut même en trouver des traces à Paris où bien des personnes encore, les unes consciemment, les autres à leur insu, allongent les voyelles finales au pluriel. (...) Mais ces distinctions s'effacent, et l'unification se fait entre le singulier et le pluriel. (Rousselot et Laclotte 1913 : 137-138 passim).

Et ailleurs (1913 : 140, cité par Morin 2008 : 124):

Les voyelles suivies d'un *e* muet final sont généralement fermées et quelque peu plus longues que si elles étaient seules. L'*oe* final [sc. le *e* muet] se sent encore quelquefois dans *ue* [y_{oe}], *eue* [oe_{oe}], [eg wijtɔ rdy_{oe}] « aiguilles tordues »; [poetit fij ʒ ufly_{oe}] « petite fille joufflue », [poetit fij ny_{oe}] « petite fille nue », - [rɔ b blø_{oe}] « robe bleue ». Ces formes recueillies de la bouche d'un personnage d'âge moyen et à son insu, ne se retrouvent plus chez les jeunes. Le suffixe *-rie* tend à prendre un *i* moyen. Ce fait inconnu de personnes de 60 ans commence avec la génération de 1850 dans les

mots les plus vulgaires (*boucherie, boulangerie*), tandis que les plus nobles (*joaillerie*) sont intacts. Chez les jeunes, la réduction paraît faite. (Rousselot et Laclotte 1913 :141)

Morin (2008 : 124) conclut sur la vitesse variable des neutralisations et sur la variabilité du modèle :

On ne peut s'empêcher de remarquer que les distinctions de genre semblent s'être maintenues plus longtemps que celles de nombre. Ce décalage dans le temps peut très bien trouver sa source dans la dynamique des distinctions morphologiques. Les transcriptions phonétiques des terminaisons *-ue* [y^œ] et *eue* [œ^œ] notées par l'abbé Rousselot, auxquelles font écho celles de Marguerite Durand (1936: 250–252) pour les terminaisons *-ée* [e^œ] et *-ue* [y: œ, y: .i] dans la région parisienne vingt ans plus tard, cependant, laissent croire que les toniques longues issues de la coalescence avec un *chva* posttonique ont conservé une qualité propre que n'avaient pas nécessairement les autres toniques longues.

Dans les années 70 du vingtième siècle, Henriette Walter et ses collaborateurs (Walter 1982 : 103 et sq.), enquêtant dans la francophonie européenne, enregistrent encore des oppositions dans les finales absolues : en Suisse (tous ses informateurs ont des oppositions de longueur dans les voyelles hautes), en Haute Saône (ses informateurs 16 f AB 1895 et 16 f MB 1896) et dans le Doubs, en Champagne du sud (08 f SC 1916, 08 f JD 1917, 08 h HB 1922), en Normandie (ses informateurs 10 f MG 1898 et 10 h CP 1910), en Belgique (03 f VS 1896, 03 h JMB 1950 et 04 f MLL 1923). Ces attestations correspondent dans son questionnaire à des questions fermées permettant de produire les paires minimales suivantes (Walter 1982 : 215-216) : lit/lie, nu/nue, bout/boue, armé/armée, peu/peux, mot/maux, trait/craie, chat/chats (1982 : 79).

Plus de 200 ans se sont donc déroulés depuis la graduelle obsolescence du système des quantités dans la conversation. Les longueurs ont donc la vie dure mais, comme on le voit dans les quelques idiolectes mentionnés ci-dessus, beaucoup d'informateurs sont déjà assez âgés au moment de l'enquête.

4 Conclusion partielle

Le parcours ci-dessus, quelque incomplet qu'il soit et cursif, dessine toutefois une orientation nette: le français de référence à l'Âge Classique est décrit clairement comme un système vocalique où des allongements sont phonologiques. La représentation constante des oppositions de genre et de nombre atteste le très grand rendement de ces oppositions. Or environ trois siècles après, les observateurs, beaucoup plus formés à l'observation scientifique des usages, donc encore plus fiables que Féline ou Littré, indiquent sans ambages que ces oppositions sont caduques dans le français de référence. Il faut alors se demander pourquoi une telle érosion s'est produite.

Éliminons pour commencer la thèse selon laquelle, trop marqués par le latin, les grammairiens de l'époque classique auraient artificiellement créé des oppositions inexistantes par mimétisme et pédanterie. Cette thèse ne résiste guère car nombreux sont les grammairiens qui attestent une indépendance et une lucidité dans la description du vernaculaire. La cause n'est pas là. Elle est peut-être à chercher plutôt du côté de l'instabilité du système et de sa redondance. Les deux causes se renforçant. Mais la place du milieu de référence dans la société française a pu être un facteur adjuvant.

C'est là que l'hypothèse des dialectes phonologiques en contact prend de la vigueur, non sans garder un coup d'œil sur les forces socio-politiques en présence.

5 Hypothèses explicatives

Nous procéderons ici de façon heuristique pour défricher les voies d'une investigation plus approfondie. Dans un premier temps, examinons le devenir du milieu de référence affiché par Vaugelas et reconnu comme le phare de la culture. Puis nous observerons ce qu'il advient des milieux sociaux dans la ville de Paris.

5.1 L'isolement de la source normative

D'abord le milieu pilote de la norme orale, qui est la Cour au XVII^e siècle, se déplace et s'isole en rejoignant, à partir des années 1680, le château de Versailles. Louis XIV, traumatisé par les Frondes qui l'ont atteint, enfant, jusque dans sa chambre du Louvre, décide de mettre son pouvoir à l'abri de la capitale. Un seul intermède de cinq ans ramènera le gouvernement monarchique à Paris au commencement de la Régence de Philippe d'Orléans. Cet isolement spatial est symbolique de la solitude du pouvoir (Cornette 2000 : 139) et ce splendide isolement entretient en sous-main des contre-pouvoirs que ses successeurs auront bien du mal à ignorer. Certes Louis XIV a interdit au Parlement de porter le titre de "Cours souveraines" (Barbiche 1990 : 105), remplaçant l'adjectif "souveraines" qui lui faisait de l'ombrage, par "supérieures". Certes il a limité le droit de remontrance qui permettait au Parlement de signifier au souverain son désaccord sur telle ou telle de ses décisions (Barbiche 1990 : 109)⁶. Mais dès la mort du Roi-Soleil, les oppositions rebondissent et ne cesseront de fragiliser un pouvoir, parfois aux abois face à la contestation malgré (et à cause) de l'autorité sans appel qu'il veut conserver (Cornette 2000 : 338-342). Il faut ensuite faire un sort au prestige personnel de la monarchie qui perd du terrain tout au long du XVIII^e siècle (Beguin 2000 : 116-117) jusqu'à sombrer en la personne de Louis XVI mal doué pour l'exercice d'un tel pouvoir. Louis XIV meurt dans la disgrâce, au milieu d'un royaume saigné et ruiné par les efforts de guerre et le train de vie royal. Louis XV ne réussira, *in fine*, qu'à se faire détester lui aussi (Cornette 2000 : 295 & 358), soupçonné d'abandonner le timon de l'État à ses maîtresses et à ses ministres. Bref, malgré leur intelligence, les monarques ne perçoivent plus ce qui fermente dans la société dont ils sont coupés, et leur milieu perd sans cesse du terrain dans l'opinion publique. La monarchie est à part, elle est coupée du reste de la société jusqu'à ce que le peuple de Paris ramène la famille royale à la capitale. Ce sera trop tard.

L'incidence de cette décision n'est pas minime: on peut dire que la capitale est linguistiquement davantage abandonnée à elle-même, puisque le milieu-phare l'a désertée. L'évolution du français va désormais compter davantage avec la sociologie parisienne, très divisée politiquement (Cornette 2000 : 378). Le Parlement est loin de faire toujours l'unanimité dans ses entreprises (Cornette 2000 : 342). Les nobles ne sont plus qu'une composante parmi d'autres parmi les milieux dirigeants. Ils sont en perte de prestige puisqu'ils n'ont plus en leur sein la personne du roi, qui perd de son lustre et de son immunité. Comme ils ne peuvent exercer d'activité lucrative sans déroger, ils tendent à s'appauvrir et c'est la bourgeoisie commerçante et financière parisienne qui prend son essor et monte peu à peu dans l'échelle sociale, à côté de la bourgeoisie et de la noblesse de robe, toujours en quête de légitimité (Descimon et Haddad 2010). Les cafés rivalisent avec les salons. Le Palais Royal est un lieu mondain qui compte plus que les galeries du Palais de Justice. Ces déplacements de lieu sont des symboles notables des glissements de pouvoir. On ne va plus au Louvre pour 'faire ses affaires', évidemment, on se montre ailleurs pour se faire voir et les milieux d'argent dont il est par exemple question dans *le Neveu de Rameau* de Diderot à propos du financier Bertin (Diderot 1963 : 47) commencent à attirer à eux des clients, à la façon dont les nobles plus tôt captaient leur clientèle. Les lieux de pouvoir se disséminent, la censure doit composer avec les milieux intellectuels, salons, académies, loges maçonniques (Cornette 2000 : 348). Bref les décisions importantes ne se prennent plus en un seul lieu, les prébendes et les faveurs se distribuent différemment. La norme unique perd donc de sa prégnance avec l'éloignement monarchique et un brassage social plus horizontal va sans doute rebattre les cartes de la norme, tout simplement parce que les lieux de pouvoir ne sont plus hiérarchisés comme ils l'étaient à l'époque de l'absolutisme triomphant.

Peut-on voir dans l'évolution des quantités vocaliques un écho (parmi d'autres) du repli monarchique vers Versailles? C'est notre hypothèse.

5.2 Les forces en présence

En effet, si la norme royale se trouve incarnée dans une sorte de ghetto doré hors de la capitale, elle perd de son influence et la langue se trouve alors soumise à deux forces puissantes:

- celle des classes sociales montantes en présence dans Paris
- celle des dialectes géographiques représentés dans la ville

5.3 Des sous-systèmes de longueur dissemblables

L'hypothèse que nous allons développer ici n'est pas aisée à démontrer car les témoignages nous manquent. D'une part la connaissance des pratiques linguistiques au sein de la capitale est plus que lacunaire. On peut trouver chez les historiens des études sur la stratification sociale de la Ville en grandes masses, comme l'indique Lodge (2004 : 111) citant des études de F. Furet, mais le détail des habitudes linguistiques nous est largement inconnu ; ainsi les textes écrits en langue poissarde, parfois détaillés sur les consonnes ou les timbres vocaliques des variantes morphophonétiques, sont muets sur les longueurs. Parmi les variantes que retient Lodge (2004 : 179-182) lorsqu'il étudie des documents en français non-conventionnel, aucune variable ne concerne les longueurs vocaliques⁷. Même observation pour les provinces. On a vu que les Gascons et les Picards n'avaient pas de quantité vocalique dans leur français régional, mais qu'en est-il au juste des autres? Hindret, souvent le plus détaillé dans sa description des régularités du français de référence, n'est guère fouillé dans sa sociologie des divergences. Voici un extrait de la refonte dialoguée de son premier manuel de 1687, *L'art de prononcer parfaitement la langue française* de 1696. Il est question, dans la longue phrase périodique qui suit, de trois types de divergences à propos des mots qui se terminent en -re ou -res (Hindret 1696 : 598):

Dam. Qui est-ce qui vous assurera que toutes les penultièmes Syllabes que vous établissez longues, le doivent être effectivement ; car je ne vois pas tout le monde d'accord là-dessus, & je connois même bien des gens qui font brèves la plupart de celles que vous avez mises au rang des longues?

Phil. Ils n'en font pas mieux : ce n'est pas le nombre des gens qui doit décider d'un usage, c'est la qualité de ceux qui le font, comme celle de la plus saine partie des gens de la Cour & des honnêtes gens de Paris ; & particulièrement quand cet usage est fondé sur les anciennes Regles de notre Langue, comme je vais vous prouver. Car de vous arrêter à l'usage de plusieurs sortes de gens, dont les uns pour être de Province, ont contracté de mauvaises habitudes de prononcer ; les autres pour avoir eu une mauvaise éducation, & faute de s'appliquer à bien prononcer, croient par une sottise présomption qu'ils ont de leur capacité, que c'est assez de bien penser & de s'exprimer nettement, sans s'amuser à la politesse du langage & des autres parties qui en dépendent, les traitant de minuties & de choses de peu de consequence ; & les autres pour vouloir sottement raffiner sur notre Langue, n'en sachant par les Regles, ni l'importance de les suivre, affectent une prononciation courte & sautillante, croyant par là se distinguer des autres, & donner un air plus agréable à leur manières de parler: de vous arrêter, dis-je, à l'usage de toutes ces sortes de gens, vous aurez toujours une prononciation vicieuse.

Ce type de discours normatif, on le voit, ne nous renseigne guère et il est superflu d'ajouter que l'ouvrage n'est nullement destiné à des linguistes, ce qui explique le peu de précision. Dans un ouvrage beaucoup plus tardif comme les *Gasconismes corrigés* de Desgrouais (1768), pour ne prendre qu'un seul exemple emblématique, on ne trouve pas de paragraphe consacré aux fautes de longueur. Parmi les remarqueurs, Andry est sans doute celui qui évoque le plus les questions de prononciation et il est un peu plus précis sur la provenance géographique des défauts, par exemple dans le passage suivant (1689 : 452):

Les Picards & les Gascons prononcent breves, la plupart des syllabes qu'on doit faire longues ; par exemple, ils disent un *patté*, de la *patte*, *battir*, pour un *pasté*, de la *paste*, *bastir*; ils disent la *tette* pour la *teste*, une *cotte* pour une *coste*, confondant ainsi par leur prononciation des mots très différents ; ils prononcent *hoste* & *hotte* de la même manière, & ce vice de prononciation les suit par tout, en sorte qu'il font les

mesmes fautes dans le Latin; à moins que par des soins tres-grands, ils ne tâchent de vaincre ce défaut. Ils sont encore sujés à mal prononcer les finales ; ils diront, par exemple *laquez* pour *laquais*....

Mais rares sont les remarqueurs qui commentent des longueurs mal placées, alors qu'ils sont intarissables sur la morpho-syntaxe ou sur le lexique. Il faut donc se résigner à ne pas pouvoir restituer de façon complète le sous-système propre des variétés sociales et géographiques dans la morphologie flexionnelle nominale. Toutefois Morin (Tableau 1 ci-dessus) montre des sous-systèmes géographiques d'opposition très différents et cela suffit pour nous permettre d'appréhender globalement des marquages morphologiques dissemblables. Il nous semble que ce facteur doit avoir joué de façon prépondérante. D'autre part Morin et Dagenais observent (1988 : 154) que la divergence des grammairiens sur ce sujet tient probablement à leur provenance géographique. Cette diversité de points de vue pointe certainement une zone variationnelle susceptible d'entraîner l'instabilité du système.

5.4 Des corrélations timbre/longueur en mutation

En outre certaines voyelles présentaient un comportement particulier : la différence de longueur était en corrélation avec une différence d'aperture. C'est le cas des timbres /A/, /ɛ/, /OE/ et /O/. Ainsi, sans remonter jusqu'à Meigret au XVI^e siècle, la Grammaire de Port-Royal allègue deux timbres différents pour les voyelles d'arrière de cavité moyenne. Dominique Billy (Billy 2006 : 157) essaie de se repérer dans la terminologie complexe du temps, qui laisse perplexe, mais il ne fait pas de doute que Lancelot tente de décrire deux timbres vocaliques différents et non seulement deux longueurs. Dangeau, dans le discours sur les voyelles de ses *Essais de Grammaire* (1754 : 35), discours paru pour la première fois au début du XVIII^e siècle, repère l'opposition de timbre dans la zone des /OE/ mais se refuse à aller plus loin dans son exposé car, ajoute-t-il "Je n'ai osé dire tant de nouveauté en même temps". Boulliette (1760 : 10) quant à lui distingue parmi ses 13 voyelles quatre voyelles "graves" dans la zone des /E/, des /OE/, des /O/ et des /A/ : le *eû* de *jeûne*, le *ê* de *fête*, le *ô* de *hôte* et le *â* de *pâte*. Et il ajoute "Dans la Langue Française, les Voyelles breves sont toujours aiguës; & les graves sont toujours longues." Il reprend en cela, aux exemples près, les propos de Boindin, mais Boindin (1753, tome II : 37), plus détaillé sur ce point, dissocie théoriquement les corrélation timbre/longueur d'une manière qui ne laisse pas de doute sur le fait qu'il décrit bien deux timbres :

Quoique nos voyelles les plus graves, les plus ouvertes, sur lesquelles nous employons le chevron, soient toujours longues dans notre langue, il est néanmoins certain qu'elles pourraient devenir brèves sans cesser d'être graves et ouvertes, et qu'il y en a plusieurs de cette espèce dans la langue angloise.

Il revient à nouveau et très à fond sur cette distinction timbre/longueur à propos de la critique de la Grammaire de Buffier (Boindin 1753, tome II : 44), d'une manière qui montre bien la confusion existante:

La seconde faute où il [Buffier] tombe sur ce sujet, & qui est une suite de la première, est de supposer que chacune de nos voyelles, quoique susceptible de différente quantité, est inaltérable quand au son, & par conséquent que les deux *a* de *châsse*, & *châsse*, les deux *e* de *fesse* et *professe*, & les deux *eu* de *jeûne* & *jeûne*, ainsi que les deux *o* de *côte* & *côte*, ne diffèrent que par le plus ou moins de tems qu'on met à les prononcer, quoiqu'il soit certain qu'on peut leur donner une durée égale, sans cesser pour cela d'en sentir la différence (....) en faisant une tenue ou un port de voix sur chacune de ces différentes voyelles.

Mais tous les grammairiens, on le voit avec le cas de Buffier, sont loin de décrire des oppositions de timbre, se contentant de noter des oppositions de longueur. La perplexité des auteurs vient sans doute de ce que les timbres semblent solidairement associés à des longueurs dans ces zones phonétiques, à la différence des voyelles hautes dont le timbre reste identique, quelle que soit leur quantité. Quoi qu'il en soit, on peut penser que cette zone de perplexité (longueur et/ou timbre?) s'est jointe à la question des pratiques variables d'allongement pour créer, dans la morphologie flexionnelle notamment, un lieu de contradiction.

5.5 Vers un nivèlement?

Que se passe-t-il, en effet, si un sous-système phonologique, responsable de nombreuses oppositions flexionnelles, n'est pas partagé par une bonne partie de la population, même dans la capitale ? On peut postuler d'une part que cela introduit un trouble, un flou qui nuit à la compréhension instantanée du message, trouble sur lequel s'exercent les forces de nivèlement interdialectal. Or le système vocalique du français classique est déjà riche, selon les dialectes, de 13 à 14 timbres différents⁸. Les quantités, dans le dialecte de référence, créent 8 voyelles supplémentaires (en tenant compte que les nasales sont déjà longues). D'où un système de plus de 19 voyelles, système relativement complexe puisque, selon Trudgill citant Schwartz *et al.* (Trudgill 2011 : 212), 265 langues sur un total de 317 étudiées ont un système reposant sur 9 voyelles ou moins. Il est donc deux fois plus riche que la moyenne des langues étudiées par Schwartz *et al.* et il est de surcroît composite et contradictoire sur certaines zones cruciales de la morphologie. On voit qu'il est alors tentant d'émettre une hypothèse héritée de Milroy et rappelée par Lodge (2004 : 31) : dans un milieu ouvert, la tendance à la simplification s'exerce d'autant plus volontiers que des dialectes divergent sur certaines zones cruciales de l'information linguistique. Trudgill (2011: 69) commente :

Simplification in syntagmatic redundancy type will take the form of reduction of the number of repetitions, as in the loss of grammatical agreement. For example, adjectives do not receive a plural ending when used predicatively in the Norwegian dialect of Bergen, the major town on Norway's west coast, e.g. *vi es trøtt* 'we are tired' as opposed to plural *trøtte* in other dialects. Jahr (1998) points out that this system of adjective inflection is simpler than in most other Norwegian dialects which do have plural marking on predicative adjectives; and since simplification of the grammar is one of the possible outcomes of contact, he argues that it is likely that this change in the agreement system, involving loss of redundancy, is due to intensive contact with Low German which Bergen experienced more than any other area of Norway.

Nous ne sommes pas, à Paris, dans le contact de langues mais de dialectes. On sait au reste que la frontière entre les deux est labile. Le concept que Trudgill forge alors est celui de *koiné* hérité des études helléniques classiques où ce concept désigne la langue véhiculaire du bassin méditerranéen oriental après les conquêtes alexandrines. Après avoir évoqué les processus de pidginisation qui peuvent aboutir à des créoles, il ajoute (2011: 127) :

Similar simplification outcomes can also occur in the case of dialect contact. In the long term, dialect contact may lead to the development of a *koiné* through the process of new-dialect formation (Trudgill 1986; 2004a). Compared to pidgin formation, there are two obvious major differences. There is no single source variety: the outcome is the result of contact between two or more dialects. And dialect contact does not normally lead to reduction. Because of the mutual intelligibility of the varieties in contact, there is normal transmission from one generation to another, and restriction in function does not result. However, both admixture and simplification can be observed to occur. Typically, new dialects resulting from dialect contact contain a mixture of forms from the different contributing dialects. Interestingly, though, they may also demonstrate a greater degree of regularity, i.e. simplification, than was present in any of the original dialects.

Paris est manifestement dans le cas ci-dessus. Et le français standard, Lodge l'a fortement suggéré, pourrait fort bien résulter, à partir du XII^e siècle, de la poussée démographique galopante qu'a connue la Ville en l'espace de 60 à 80 ans. Mais l'histoire du français ne s'arrête évidemment pas là et la variation présente tout au long des siècles préclassiques et classiques montre, à l'intérieur de cet instrument de prestige, que des forces dialectales sont toujours en fermentation. Ce devait être le cas, certainement, pour les oppositions phonologiques de quantité présentes dans la morphologie flexionnelle. De ce point de vue, l'anglais standard, étudié en détail depuis des années, offre un paysage similaire d'influences géographiques fort diverses brassées ensemble dans le chaudron de la capitale du royaume. Et Trudgill, citant Keene (2000: 109) d'ajouter que (2011: 129) : "most adult Londoners were born outside the city"

(et que) “in the 18th century the outsiders may have been as many as two-thirds of the total”. La résultante, selon lui de cette attrition dialectale est la suivante :

As a consequence, Standard English has undergone considerable simplification. For example, the disappearance of the second-person pronoun forms *thou/thee/thy/thine* represents the clear loss of a morphological category – the distinction singular/plural is no longer operative in the second person.

5.6 Redondance

Ce que nous avons ici esquissé est d'autant plus plausible que sur le plan interne l'essentiel de l'information en morphologie flexionnelle nominale était déjà pris en charge par la détermination pré-nominale. Il n'y avait donc pas perte massive d'information si le nivèlement inter-dialectal n'aboutissait qu'à une perte de redondance sur le genre ou le nombre. Du moins si l'on met à part des cas de perte totale comme dans "L'enfant fatiguée", où le nom étant épicène et à initiale vocalique, l'information de quantité perdue empêche l'identification du genre.

6 Conclusion

On voit que l'application au français n'est pas sans intérêt : démographiquement parlant, Paris ressemble en effet à Londres à l'époque classique, en ce sens qu'elle continue à se peupler en s'alimentant de la population d'un grand bassin parisien. La coexistence, en un lieu qui est le creuset de l'usage de référence, de divergences notables est une condition favorable à un processus de simplification qui neutralise la zone litigieuse. Les allongements peuvent continuer à exister mais ils ne sont plus phonologiques, ou alors, s'ils sont encore phonologiques, ils procèdent de pratiques régiolectales encore actives dans la capitale ou en province, ou de traces de diction solennelle par exemple.

Il reste évidemment à cartographier de beaucoup plus près les données pour vérifier, autant qu'il est possible et période par période, les traces (à mon avis assez faibles) susceptibles de nous renseigner sur le jeu interdialectal. Par ailleurs le rôle des bourgeois de Paris⁹, dont Hindret nous indique le comportement linguistique comme fautif, a dû aussi jouer comme un des dialectes parmi d'autres dans l'opération de simplification qui a été brossée ici à grands traits.

Références bibliographiques

- Andry de Boisregard, N. (1689) . *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*. Paris: Laurent d'Houry.
- Barbiche, B. (1999). *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Béguin, K. (2000). *Histoire politique de la France XVIe- XVIIIe siècle*. Paris: A. Colin, Coll Campus Histoire.
- Billy, D. (2006). Il faut qu'un o soit *ouvert* ou *fermé*: une relative embarrassante de la Grammaire de Port Royal. *Travaux de linguistique* n° 53 2006/2 p. 155-166
- Boindin, N. (1753). Remarques sur les sons de la langue. *Œuvres de Monsieur Boindin*. Paris, Prault, tome II p. 1-22.
- Boulliette, abbé (1760). *Traité des sons de la langue françois, et des caracteres qui les représentent*. Paris, Hérisant.
- Britain, D. (2010). Contact and dialectology. *The handbook of Language contact*. Oxford, Wiley-Blackwell pp. 208-229.
- Caron, Ph. (2008). Pouvons-nous reconstituer la diction haute du français vers 1700 ? A propos du Bourgeois Gentilhomme en DVD. *17th century French Studies* 2008-2 p. 167-181.

- Cornette, O. (2000). *La monarchie entre Renaissance et Révolution 1515-1792*. Paris: Seuil, coll. Histoire de la France politique.
- Dangeau, Abbé de (1754). Essais de Grammaire. Premier discours qui traite des voyelles. *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*. Paris, Brunet p. 5-38.
- Descimon R. & Haddad É. éd. (2010). *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (xvi-xviii siècle)*. Paris: Les Belles Lettres.
- Desgrouais, Ch. (1766). *Les gasconismes corrigés, ouvrage utile à tous ceux qui veulent parler et écrire correctement*. Toulouse : J.J. Robert.
- Diderot, D. (1963) : *Le Neveu de Rameau*. Paris, Droz (édition critique par Jean Fabre)
- Dubroca, L. (1827). *Leçons élémentaires de diction française, pour servir à l'instruction pratique de la lecture à haute voix*. Paris: chez l'auteur.
- Féline, A. (1851). *Dictionnaire de la prononciation de la langue française, indiquée au moyen de caractères phonétiques; précédé d'un mémoire sur la réforme de l'alphabet*. Paris : Firmin-Didot frères.
- Féraud, J.-F. (1787-1788) : *Dictionnaire critique de la langue française*. Marseille : Mossy 3 vol. Fol. Rééd. Niemeyer 1994 coll. Lexicographica series maior.
- Fondet, C. (1995). Contribution à la question des origines du français: quelques aperçus à partir de la dialectologie de l'Essonne. *Ces mots qui sont nos mots*. Mélanges offerts en l'honneur du Pr. Jacques Chaurand. Charleville-Mézières : Institut Charles Bruneau p. 189-206.
- Hindret, J. (1687). *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue française*. Paris, L. d'Houry.
- Hindret, J. (1696). *L'art de prononcer parfaitement la langue française*. Paris, Laurent d'Houry. Réédition fac-similé dans la Bibliothèque de l'Association pour un Centre de Recherche sur les Arts du spectacle aux XVII^e et XVIII^e siècles.
- Keene, D. (2000). *Metropolitan values: migration, mobility and cultural norms, London 1100-1700*. The development of Standard English 1300–1800. L. Wright (ed.) Cambridge: Cambridge University Press, 93-114.
- Labov, W. (1994) .*Principles of linguistic change. Internal factors*. Oxford Blackwell.
- Littré, É. (1872) : *Dictionnaire de la langue française*. Paris, L. Hachette.
- Lodge, R. A. (2004). *A sociolinguistic history of Parisian French*. Cambridge University Press.
- Michaélis, H. & Passy, P. (1897). *Dictionnaire phonétique de la langue française, complément nécessaire de tout dictionnaire française*. Berlin et Hanovre, Charles Meyer.
- Morin, Y-Ch. & Dagenais L. (1988). Les normes subjectives du français et les français régionaux: la longueur vocalique depuis le XVI^e siècle. *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits. Études de variation linguistique offertes à Anthonij Dees à l'occasion de son 60^e anniversaire*. Amsterdam: John Benjamins p.153–162.
- Morin, Y-Ch. (2008). L'évolution des distinctions de durée vocalique dans la flexion nominale du français. Durand J. Habert B., Laks B. (éds.) *Congrès Mondial de Linguistique Française - Paris* : Institut de Linguistique Française p. 115-128.
- Olivet, abbé d' (1736). *Prosodie française*. Paris, Gandoin.
- Olivet, abbé d' (1771). Prosodie française. *Remarques sur la langue française*. Paris, Barbou (Première édition en 1736).
- Rousselot abbé & Laclotte F. (1911). *Précis de prononciation française*. Paris: Didier. (édition compulsée : 3^e édition 1927).
- Trudgill, P. (2011). *Sociolinguistic typology. Social determinants of linguistic complexity*. Oxford University Press.
- Vaugelas Cl. Faure de (1647). *Remarques sur la langue française*. Paris Camusat.
- Walter, H. (1982). *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Le linguiste

¹ Cette recherche a été rendue possible grâce au programme "Parole" soutenu par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers et le FORELL, équipe d'accueil de l'université de Poitiers.

² *Discours sur le sujet de cette Méthode*, placé en tête du volume et non paginé.

³ *ibid.*

⁵ Il n'a pas été possible d'identifier la provenance des deux informatrices.

⁶ Rappelons que toute décision royale devait, pour être valide, être vérifiée, enregistrée puis publiée par son Parlement. Celui-ci pouvait refuser de l'enregistrer et seule la cérémonie dite du "lit de justice" pouvait alors le contraindre à cette opération.

⁷ Toutefois il réserve un développement d'une page sur la réduction des quantités vocaliques dans laquelle il précise: "Perhaps because the phonic distinctions involved here are more subtle(...), vowel-length was not a high-salience variable in nineteenth-century Parisian speech, and we find little contemporary awareness of social-class stratification" (Lodge 2002 : 218).

⁸ Les timbres sont les suivants : /i/, /e/, /ɛ/, /A/, /y/, /OE/, /u/, /O/, /ə/, /ō/, /ā/, /ē/ ainsi que le /oe/nasalisé. Le statut des voyelles moyennes d'avant arrondies et des voyelles moyennes d'arrière, comme on l'a vu, pose problème, certains grammairiens ne voyant qu'un timbre doté de deux quantités, d'autres indiquant déjà des oppositions d'aperture en corrélation avec la longueur. Même position contrastée pour le timbre [A] qui est décrit selon les cas comme un timbre à deux quantités ou deux timbres plus ou moins "graves", le plus grave étant en corrélation avec une longueur. Dans le cas des nasales d'avant, certains ajoutent un timbre fermé de plus, /ĩ/ (notamment dans la prononciation des privatifs en in- .

⁹ Au sens du temps, c'est-à-dire les habitants stables de la capitale, mais ici plus précisément la classe des artisans et des marchands.